

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 33265

Numéro SIREN : 892 281 619

Nom ou dénomination : 19 Klock

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 137283

19 KLOCK
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 134 BOULEVARD HAUSSMANN,
75008 PARIS
892 281 619 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 12 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le douze octobre,
A 10h00,

La société Alix Properties, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 400 000 euros, ayant son siège social 10 rue de Castiglione 75001 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 121 092 RCS PARIS, Représentée par son président, Monsieur Hervé Vinciguerra,

Associée unique de la société 19 KLOCK,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La Société Alix Properties, associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les capitaux propres qui s'élèvent à -596 079,48 euros pour un capital de 10 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



La société Alix Properties
Représentée par M. Hervé Vinciguerra